

Règlement des championnats départementaux individuels Jeunes

CATÉGORIES PETITS POUSSINS A MINIMES (M&F)

Règlement de la compétition

Nom du département: Aude (11)

Article 1 : Organisation

Le Comité des Échecs de l'Aude - CE11 organise les Championnats individuels départementaux Jeunes.

Lieu : salle 3 Halle aux sports Nicole Abar, avenue des berges de l'Aude, 11000 Carcassonne

Dates : 11 décembre et 12 décembre 2021

L'inscription est gratuite et réservée aux titulaires d'une licence A et licence B pour les poussins et petits poussins

A l'issue de cette compétition seront attribués officiellement les 10 titres annuels de Champions

Départementaux.

Article 2 : Règles du Jeu

-Les règles appliquées sont celles de la FIDE et la FFE

-Les appariements se font au Système Suisse intégral, en 6 rondes, pour toutes les catégories, à l'exception des poussins et petits poussins ainsi que des situations prévues à l'article 8.

-Le programme PAPI 3.3.6 sera utilisé pour les appariements.

Article 3 : Les quotas

Chaque année, les quotas de qualifiés, seront communiqués avant les championnats départementaux jeunes, aux Comités départementaux par la direction jeune de la ligue.

Article 4 : Participation et qualification aux Championnats régional :

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats régionaux Jeunes de la saison en cours.

Dans chaque catégorie, pour les garçons comme pour les filles, le système de qualification pour le championnat régional est le suivant :

- Selon les quotas fournis par la ligue OCC.(voir article du règlement en annexe)

Article 5 : Catégories

Les joueurs sont répartis en 5 catégories de Minimés à Petits Poussins mixtes. Les titres sont décernés dans chaque catégorie.

La participation d'un joueur dans une catégorie supérieure (sur-classement) n'est pas autorisée excepté en catégorie cadet/junior.

Article 6 : Cadences

Grandes catégories : pupilles à Minimés

La cadence est de **50 minutes + 10 secondes par coup**, La notation est obligatoire sauf cas prévus par les règles de la FIDE et de la FFE, les parties compteront Pour le classement Elo Fide (-1600)

Si un joueur a + de 1600 Elo les parties contre ce joueur ne sont pas prise en compte pour le Elo Fide.

Petites catégories : petits poussins à poussins

La cadence est de **20 minutes + 5 secondes par coup**, la notation est facultative et les parties compteront pour le classement Elo Fide rapide.

Article 7 : Horaires

Pupilles à Minimes	Poussins à Petits Poussins
1 ^{ère} journée : Date : samedi 11 décembre 2021 Pointage des licences de 14h30 à 15h15 Ronde 1 à 15h30 Ronde 2 à 17h30	Programme de la Journée Date : Dimanche 6 décembre 2020 Pointage des licences de 9h00 à 9h45 Ronde 1 à 10h00 Ronde 2 à 11h00 Ronde 3 à 14h00 Ronde 4 à 14h50 Ronde 5 à 15h40 Ronde 6 à 16h30 Ronde 7 à 17h20
2 ^{me} journée : Date : Dimanche 12 décembre 2021 Ronde 3 à 10h00 Ronde 4 à 13h00 Ronde 5 à 15h00 Ronde 6 à 17h00	

Remise des prix dimanche vers 19h00

Les horaires sont susceptibles d'être aménagés pour le bon déroulement du tournoi.

Article 8 : Cas particuliers (faible nombre de participants) :

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible pour appliquer le C04, les joueurs disputent un tournoi « toutes rondes » selon le système Berger.

2 joueurs : tournoi fermé aller-retour 4 parties et 4 rondes

3 joueurs : tournoi fermé aller-retour, 4 parties et 6 rondes

4 joueurs : tournoi fermé aller-retour, 6 parties et 6 rondes

5 joueurs : tournoi fermé simple, 4 parties et 5 rondes

6 joueurs : tournoi fermé simple, 5 parties et 5 rondes

7 joueurs : système Suisse, 5 rondes

8 joueurs et plus pas de tournoi fermé mais un système suisse à 6 rondes

Article 9: Qualifié d'office pour le championnat régional :

-Participation non obligatoire pour les jeunes qualifiés d'office aux Championnats de France Jeunes, et pour les Catégories cadets et juniors, tous automatiquement qualifiés aux championnats de France Jeunes.

Article 10: Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Système de Départage :

o Système Suisse : 1) le Buchholz tronqué 2) le cumulatif. 3) la performance.

o Toutes rondes : 1) Rencontre directe 2) nombre de victoire, 3) Sonneborn Berger, 4) Elo le plus faible.

les titres départementaux et l'attribution des places qualificatives au Championnats Régionaux, dans chaque catégorie, se font selon la Grille Américaine ou grille de Berger suivant le type de tournoi.

Article 11 : La partie nulle

Pas de proposition de nulle avant d'avoir joué 40 coups chacun (parties lentes).

Article 12 : L'aire de jeu

L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels.

- o Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- o pas d'appareil de communication dans la salle de jeu
- o Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- o Les analyses et les Blitz sont interdits dans la zone de jeu

Article 13: Participation

- Présence obligatoire dès la première ronde, sauf cas de force majeure.
- Même si le nombre de joueurs dans une catégorie est égal ou inférieur au quota de qualification aux Championnats régionaux jeunes, la participation à la totalité des championnats départementaux est obligatoire pour être officiellement qualifié aux Championnats Régionaux, sauf cas de force majeure.

Article 14 : Inscription

L'inscription d'un compétiteur implique de sa part l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 15 : Les arbitres

Nom de l'arbitre principal : Capitanio Patrice

Article 16: Covid-19

Le Pass sanitaire est obligatoire.

C'est à dire schéma vaccinal complet ou attestation test de moins de 72 H ou attestation de guérison de plus de 11 jours et moins de 6 mois. Le port du Masque est obligatoire.

Pass sanitaire, test PCR et attestation non obligatoire pour les moins de 12 ans et 2 mois.

Le nettoyage des mains au gel Hydroalcoolique est obligatoire a l'entrée et a la sortie des locaux de jeux

Cet article est susceptible d'être modifié suivant les éventuels changements légaux. Cet article est valable aussi pour tous les accompagnants.

L'organisateur

CE11

L'arbitre principal

Capitanio Patrice

Annexe

II.c. Nombre de places qualificatives par département

Dans chaque catégorie à l'exception des U18 et U20, la moitié des participants sont qualifiés pour le championnat régional. En cas de nombre impair de participants, le nombre de qualifiés est l'arrondi supérieur. Les qualifiés d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans les calculs de participation.

Le nombre de qualifié(e)s par catégorie est au minimum de deux par département.

II.d. Qualifications départementales

Sont qualifiés les joueurs terminant à une place qualificative à l'issue des phases départementales. Dans le cas où le Comité départemental est dans l'incapacité d'organiser les championnats départementaux, la Ligue établira une liste de joueurs qualifiés pour ce département dans la limite des places qui lui sont attribuées.

III.f. Qualifications au Championnat de France

La FFE attribue aux deux zones interdépartementales de la Ligue (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) un nombre de qualifiés par catégories pour le Championnat de France Jeunes. Ces quotas seront publiés en annexe de ce règlement avant la fin de la 1^{re} ronde. Pour la Ligue d'Occitanie un seul classement par catégorie sera établi : le nombre de qualifiés est l'addition du nombre de qualifiés de la ZID Midi-Pyrénées et de la ZID Languedoc-Roussillon. Pour les besoins des qualifications, un classement sans les qualifiés d'office pour le Championnat de France sera établi pour chaque tournoi. Les n premiers joueurs, où n est le quota attribué par la Fédération, seront qualifiés. Si une joueuse souhaite se qualifier pour la catégorie mixte plutôt que la catégorie féminine, elle devra le signaler au directeur du Championnat avant le début de la phase départementale.